
Adresse de la société populaire de Fresne, district de l'Égalité-sur-Marne, invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Fresne, district de l'Égalité-sur-Marne, invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 142-143;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34477_t1_0142_0000_15

Fichier pdf généré le 15/05/2023

être envoyé une à l'Assemblée nationale une au directoire du district de Bourmont et une pour être affichée à la porte de l'église dudit Millières.

Signé : F. Têtevide (maire), Maitrot, N. Janny dit Cardeaux (off. mun.), J. B. Bonenfant (agent nat.).

Citoyens,

Les 40 l. ci-dessus énoncés pour faire des souliers, défaut par le district de n'avoir point de cuir. Nous les avons convertis en quatre paires de bas de laine tout neufs et les 18 chemises, le tout déposé sur l'autel de la Patrie le 25 nivôse, en outre 15 marcs 2 onces 2 gros d'argent et 75 l. de cuivre dans une pesée et 4 grands chandeliers dépolis soufflés en argent.

Nous avons fait faire plusieurs grands services pour prier le Seigneur pour la continuation en faveur de nos armées et pour le repos des âmes de nos braves défenseurs qui y ont péri pour notre défense ».

P.c.c. Cl. PRÉVÔT (secrét.).

10

La commune de Montaut, district de Saint-Sever, invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la paix. Elle fait offrande des dé pouilles de son église, qui consistent en 110 marcs d'argenterie, 9 quintaux de linge et ornemens, 4 cloches et une grande quantité de plomb, de fer, de cuivre et d'étain : elle a aussi donné, pour le casernement des troupes dans son district, 41 lits et 70 paires de draps (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montaut, s.d.] (3)

« Citoyens représentants,

Ladite commune convaincue que le premier devoir des vrais républicains est le dévouement entier à la patrie, se glorifie d'avoir été une des premières dans ces cantons à lui offrir généreusement la riche dépouille de son église, consistant en plus de 110 marcs d'argenterie, 9 quintaux de linge et ornemens précieux, 3 superbes cloches, et une moyenne, sans compter une quantité de fer, de plomb, de cuivre et d'étain et de plus un traitement de 1800 l. pour son curé, que la nation a acquis par ce moyen, avec plus de 20.000 l. provenant de biens fonds de la ci-devant fabrique. Tout lequel mobilier a été remis au district de St-Sever et cet exemple a produit le meilleur effet.

Ladite commune de Montaut quoique très petite, peu fortunée, et presque toute composée de cultivateurs, animée toujours par les mêmes principes de dévouement à la chose publique, s'est empressée de faire pour le casernement des troupes à son district, un don de 41 lits complets et plus de 70 paires de draps.

La levée en masse de la première réquisition n'a été pour nous, que l'effet d'un moment et pour habiller ces braves défenseurs de la patrie,

(1) P.V., XXX, 284. Mention dans M.U., XXXVI, 217; Ann. patr., p. 1779; J. Paris, n° 398; C. Eg., n° 533; Audit. nat., n° 497.

(2) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) C 290, pl. 920, p. 8.

tous ceux qui avoient des uniformes, s'en sont dépouillés généreusement même de leurs habits journaliers, au nombre de plus de 30.

Nous voilà donc magnanime Sénat à la hauteur de tes principes ! Et c'est ici le cas de dire, tels maîtres, tels disciples.

Enfin la dite commune de Montaut invite la Convention à rester à son poste jusques à la paix. »

LOUBÈS (maire), MARRAN (procureur de la comm.), LAFaurie (off. mun.)
[et 30 autres signatures].

11

Les administrateurs du district révolutionnaire de la Montagne-sur-Mer, annoncent que toutes leurs cloches sont en route : qu'en passant à Douai elles prendront une forme propre à sonner le trépas des féroces ennemis (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montagne-sur-Mer, 25 niv. II] (3)

« Citoyens représentants,

Toutes nos cloches sont en route. Elles partent pour la frontière, elles prendront en passant à Douai, une nouvelle métamorphose qui les disposera à sonner le trépas de nos féroces ennemis, elles ont reçu nos adieux et certes, ils valaient bien les bénédictions qu'une mystérieuse simagrée, leur avoit données autrefois. Conducteurs, chevaux, chariots, tout paroissoit former un convoi déjà triomphant. Ces pieux métaux bondissoient sur les voitures qui les ont bientôt soustraits à nos yeux. Les parrains, les marraines, les hauts et puissants seigneurs, qui en formoient les pompeux entourages, dansoient une plaisante carmagnole. Saute marquis, c'est peut-être pour toi que partira la pilule. Nous te la souhaitons pour ton repos et pour le nôtre. »

BOIVIN (off. mun.), Charles PRÉVOST, BRAZIER (vice-présid.), DYVINCOURT (faisant fonctions d'agent nat.), PRIoux (secrét.).

12

Le citoyen Talluire, ci-devant employé dans la régie générale des fermes, fait don à la patrie de l'indemnité de 600 livres que la loi lui accorde (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5), renvoi au comité de liquidation.

13

La Société populaire de Fresne, district de l'Egalité-sur-Marne, invite la Convention à res-

(1) P.V., XXX, 284. Mention dans J. Fr., n° 496; M.U., XXXVI, 217; Ann. patr., p. 1780; C. Eg., n° 533; J. Sablier, n° 1113; Abrév. univ., n° 398.

(2) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) C 290, pl. 920, p. 6.

(4) P.V., XXX, 284.

(5) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

ter à son poste jusqu'à ce que le dernier des tyrans soit exterminé (1).

Insertion au bulletin (2).

14

Le citoyen Etignard fait hommage à la Convention d'un discours qu'il a prononcé dans le temple de la raison, et il offre de consacrer gratuitement les jours qui lui restent à l'instruction de ses concitoyens (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), renvoi au comité d'instruction publique.

[*La Montagne (Ile de la République)*, 8 niv. II] (5)

« Citoyen Président,

Renoncer à toutes ses prétentions de prêtre romain, et abjurer toute espèce de fanatisme, est un devoir nécessaire et indispensable pour un vrai républicain français, aussi l'ai-je rempli des premiers devant les commissaires avec autant de joie que j'en ai eu à le renouveler dans le discours ci-joint (uniquement comme témoignage de la vérité) que j'ai prononcé quelques jours après dans notre temple de la Raison.

Mais, Citoyen président, les secours annuels que la Convention toujours juste et bienfaisante vient de nous accorder par son sage décret exigent encore de moi celui de la reconnaissance; et c'est pour y satisfaire que désirant consacrer le peu de jours qui me restent au service de mes semblables, je les offre à la Convention et demande si elle daigne les agréer, à instruire gratuitement dans cette place éloignée de la ville, la jeunesse et les militaires de la garnison et conformément à la loi concernant les écoles primaires, et aux livres élémentaires à l'instruction publique; d'autant mieux que la ci-devant chapelle servant déjà d'emplacement pour les causeries, la sacristie de même pourroit en servir d'un pour l'école.

Je souhaite, Citoyen président, que mon exemple puisse engager, mes ci-devant confrères dans les places frontières qui ont également renoncé à vouloir le suivre. Le fardeau sera bien moins lourd et pesant que ceux dont nous venons d'être heureusement déchargés, et nous aurons du moins la satisfaction de pouvoir être utile à quelque chose à la République en nous employant à former de nouveaux sujets non plus selon l'erreur et le mensonge, mais selon la raison et la vérité.

Citoyen président, S. et F. »

ETIGNARD (ci-dev^t prêtre et aumônier de la citadelle de St Martin, île de Ré).

[*Discours du cⁿ Etignard pour la 2^e décade de frimaire*]

Citoyens, frères et amis. Salut et Fraternité.

Ce n'est plus un religieux, ce n'est plus un prêtre qui paroît aujourd'hui au milieu de vous,

le temps passé n'est plus. C'est votre frère, votre égal qui après s'être dépouillé du vieil homme s'est revêtu du nouveau. C'est un citoyen qui après avoir été la dupe de sa trop grande crédulité pendant plus de soixante et dix ans qu'il a gémi sous toute sorte de despotes, vient enfin d'ouvrir les yeux à la lumière, et qui, après avoir abdicqué son ridicule et fastueux costume monacal et sacerdotal, vient de renoncer solennellement à toutes les prétentions des prêtres romains.

C'est donc aujourd'hui, Citoyens et citoyennes, que vous pouvez dire hardiment, nous voilà donc enfin débarrassés, de ces moines, de ces prêtres, de ces nobles et de tous les tyrans qui jadis nous tenoient à genoux et dans l'esclavage pour dominer et tyranniser nos corps et nos consciences. Levons-nous et faisons leur voir qu'ils ne seront nos semblables et que nous ne reconnaitrons pour nos égaux que ceux qui après avoir abjuré leurs anciennes erreurs, se montreront constamment les amis de la paix et de toutes les vertus sociales, en un mot dignes par leur conduite et leur civisme de mériter l'estime et l'amour de leurs concitoyens. Frères et amis, je n'ai jamais eu depuis plus de vingt ans que je suis parmi vous, ni n'aurai d'autre désir, ni d'autre ambition. Car trop longtemps aveuglé par les malheureux préjugés de l'enfance et de l'éducation; toujours pour ainsi dire dès le berceau sous le joug d'un despotisme pédantesque à charge d'une jeunesse innocente, mais légère et volage, je cherchais à m'en délivrer dans un âge incapable de mûres et de sérieuses réflexions pour entrer dans un ordre des capucins le 29 mai 1740, duquel après y avoir passé près de trente ans sous différents despotes hypocrites et des plus fanatiques, j'ai été tiré, il y en a 25, 1^{er} août 1769, pour rentrer, sous celui, je veux dire le despotisme de nos deux derniers tyrans desquels je n'ai pas moins éprouvé de dureté et d'injustices de la part de leurs différents employés que ceux qui comme moi se trouvoient pour lors sans faveur et sans appui.

Quoiqu'il en soit après avoir passé une vie, je puis le dire des plus dures, me voilà à la fin, heureusement régénéré, et grâces en soient rendues à la divine Providence et à la Convention ou plutôt à la sainte Montagne qui après être parvenue à terrasser par ses lumières, sa fermeté et ses sages lois tous ses crapauds de marais comme autant d'ennemis de la Raison et de la vérité, vient de nous desciller les yeux sur tous les égarements où nous avoit plongés le fanatisme romain.

Fanatisme: source d'erreur et de mensonge, auquel je renonce et que j'abjure de nouveau jusqu'à tout le galimatias de mystères qui répugne à la raison, que révolte le bon sens et auquel, nous ne devons pas plus ajouter de foi qu'à cette foule de cérémonies superstitieuses et ridicules qui n'étoient propres qu'à nous fanatiser, et que nous ne devons pas moins rejeter, ni avoir en horreur que les moyens odieux que cette cour ambitieuse a pris depuis plusieurs siècles pour satisfaire sa cupidité et son orgueil, telle que la vente des bulles, des dispenses, des reliques, et mille autres abus non moins scandaleux que sa puissance, son faste et ses richesses, indignes non seulement d'un soi-disant serviteur des serviteurs de Dieu, mais encore tout à fait opposés aux exemples et à la morale de Jésus,

(1) P.V., XXX, 284.

(2) B^{1a}, 13 pluv. (1^{er} suppl¹).

(3) P.V., XXX, 285.

(4) B^{1a}, 13 pluv. (1^{er} suppl¹).

(5) F^{17a} 1009^b, pl. 1, p. 2039.